Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260721-1007202607-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de KERNASCLÉDEN
5 RUE DE BRISSAC
56540 KERNASCLEDEN

Département
DU MORBIHAN
Arrondissement
DE PONTIVY
Canton
DE GOURIN

Séance du 10 juillet 2026

Délibération : **N° 1007202607**

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt six le Vendredi 10 Juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale sous la présidence de M Christophe CARARIC, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 03 juillet 2026

Présent(s) : Christophe CARARIC, Christine QUÉMENER, Jean-François LE BOUTOUILLER, Valentin LE BOUTOUILLER, Mégie LE CUNFF, Marie-Françoise LE GOFF, Cécile TALHOUARN, Olivier TROMILIN

Absent(s) : Romain AUGUSTIN, Sébastien PERRON, Cindy ROULET (pouvoir à Valentin LE BOUTOUILLER)

Secrétaire de séance : Olivier TROMILIN

REMPLACEMENT DE LA TONDEUSE AUTOPORTÉE

DELIBERATION

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, qu'il devient nécessaire de procéder au remplacement de la tondeuse autoportée acquise il y a 12 ans car celle-ci très vieillissante, engendre de trop grosses réparations et n'est plus performante.

Trois vendeurs vont être sollicités afin d'établir un devis pour l'achat d'une tondeuse autoportée Mulching avec éjection arrière. Le choix du Mulching, méthode simple et écologique, qui combine fertilisation et protection du sol.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE, d'acquérir une nouvelle tondeuse autoportée Mulching
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande qui sera le plus intéressant pour la commune
- Cette dépense sera imputée au budget primitif 2026 – Section investissement – chapitre 21 « Matériel de

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260721-1007202607-DE

transport - acquisition matériel et outillage ».

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 21 juillet 2026
Reçu en Préfecture
le 21 juillet 2026
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 21 juillet 2026

Le Maire

Christophe CARARIC

